

Procès verbal du Conseil municipal 16 décembre 2022

Présents : A Flacher, J Gery, Jean Giraud, J limone, Emilie Blanc, N Degand, Anthony Cluzel, Benoit Bardy, Yves Grange, M Navez , P Dupinay

Excusés : V Canet , M Rouchouse

Secrétaire de séance : Marie-Louise NAVEZ

Adoption du PV du conseil municipal du 16/11/2022 a l'unanimité

Délibération sur la participation communale à la classe découverte du RPI en janvier 2023

Le CM s'engage à verser 60 euros/enfant (repas hébergement, transport, organisation des activités). Le montant total du séjour est évalué à 190 euros par enfant pour 3 jours et 2 nuits (60 euros pour les familles, 60 euros pour les municipalités de Véranne et St-Appolinard et le reste couvert par le Sou des Ecoles.) Le thème de ce séjour est : l'appropriation de la culture anglophone. Il se déroulera à Bully (42). Accord du conseil

Délibération : demande de subvention au Département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité 2023

Cette demande concerne l'installation de 4 poteaux incendie dans les hameaux de Choron, Pourzin, la Flachère et la Chavannerie qui en sont dépourvus. Le montant des travaux s'élève à 13500 euros pour lesquels on peut espérer une subvention de 7000 euros. Accord du conseil

Délibération : convention de mise à disposition de Mme Nadine Descombes, agent de la Communauté de Communes, pour un renfort éventuel auprès des communes.

Une convention avec la communauté de commune sera signée dès maintenant pour pouvoir organiser une aide éventuelle si des besoins sont nécessaires au niveau de notre commune ou en cas d'absence de notre secrétaire de mairie. Accord du conseil

Délibération : Adhésion au dispositif de signalement des violences pour les agents communaux

Une loi vient d'être promulguée concernant la mise en place obligatoire d'un dispositif de signalement des violences à l'encontre des agents communaux (harcèlement moral, sexuel...). Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire propose, pour les petites communes, d'adhérer à ce dispositif par le biais d'une convention. Accord du conseil

Délibération : renouvellement de la convention avec le CDG42 pour effectuer les dossiers de retraite des agents CNRACL pour la période 2023-2026.

Cette convention est renouvelable tous les 4 ans et la prestation est payante si ce service est demandé par la commune pendant cette période ce qui devrait être le cas pour l'un de nos agents.

Délibération : mise en place de la participation des employeurs pour la protection sociale complémentaires des agents territoriaux

Au 1er janvier 2025 le risque prévoyance sera obligatoire et permettra d'assurer un complément de salaire aux agents territoriaux après 3 mois d'arrêt de travail. Il est discuté d'anticiper la mise en place de ce dispositif au 1er janvier 2023. Le coût minimal supporté par la commune est de 7 euros/agent /mois. Le conseil donne son accord pour la mise en place de ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2023. Le coût prévisionnel annuel pour la commune serait de 252 euros.

RPOS 2021 Eau Potable

Présenté en conseil communautaire, ce rapport doit également être présenté au sein de chaque conseil municipal. Il reprend les données de l'ensemble des communes de la CCPR (à part Chavanay Bourg qui rejoindra le contrat commun au 1^{er} janvier 2024)

Quelques chiffres : 7848 abonnés dont 351 à St Appolinard ; l'eau est produite pour 55,6% par la nappe phréatique du Rhône et 44,4% par les sources ; à St appolinard, la consommation est de 27708 M3 pour 351 abonnés soit une moyenne de 78 M3 ; le prix de l'eau est passé de 2,274 euros/m3 en 2021 à 2,461 euros/M3 en 2022. Après 2023, le tarif dégressif pour les particuliers (+500 m3) sera supprimé. Le rendement du réseau est de 90,64% avec un indice linéaire de perte de 0,95M3 /jour/km (c'est une moyenne sur l'ensemble des 14 communes de la CCPR). On note peu d'impayés eu égard aux 7848 abonnés.

Retrait de la délibération 39 161122 : reversement de la taxe d'aménagement à la CCPR

Annulation de cette délibération prise en novembre dernier du fait que, finalement, le Parlement est revenu sur sa décision précédente

Questions diverses

Stérilisation des chats sur le hameau de Buet : deux demandes d'aides ont été formulées à 30 millions d'amis et la fondation B Bardot et des demandes de devis auprès des vétérinaires locaux ont été effectuées. Le montant des aides devrait couvrir la moitié des frais de stérilisation. A suivre

Contestation par un particulier de la création d'une fenêtre non portée sur le permis de construire. Les parties concernées ont été entendues par la Gendarmerie. Affaire à suivre

Travaux de réhabilitation de la lagune du bourg : Finalement, l'agence de l'eau va accorder une aide financière de 211 000 euros. Le total des travaux serait d'environ 589 000 euros. (curage des bassins et épandage des boues : 60000 euros ; transformation en filtres plantés de roseaux 489 000 euros et 40 000 euros pour frais de maîtrise d'œuvre et divers). Compte tenu de toutes les subventions accordées qui s'élèvent à 400 000 euros, la commune effectuera un emprunt de 150 000 euros auprès de la Banque des Territoires en principe.

Marché de Noël mercredi 14 décembre : il a connu un franc succès avec 11 stands divers locaux. La population de saint appolinard et des environs s'est montrée très présente. Le sou des écoles a organisé une vente de vin chaud et jus de pomme fabriqué par les enfants qui ont cueilli les pommes aux Fruits du Vernat

La réunion sur les déchets organisée par notre CCPR à Roisey a été très suivie.

**LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE AURONT LIEU LE
VENDREDI 13 JANVIER 2023**

SALLE MUNICIPALE, A 19 H 00

La Secrétaire de séance

Marie Louise NAVEZ

Le Maire

Annick FLACHER

